



1, rue du Général Leclerc  
77400 POMPONNE  
Tél. : 01 60 07 78 22  
[mairie@pomponne.org](mailto:mairie@pomponne.org)

L'an deux mil vingt quatre, le six février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, salle Simon Arnould, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire

Membres en exercice : **27**  
Date convocation : **6 février 2024**  
Présents : **20**  
Votants : **25**

**ETAIENT PRESENTS :**

Arnaud BRUNET, Maire  
Catherine BARBERO, Laurence AUDIBERT, Fabrice BUSSY, Marie-Agnès DESCOUX, Fanny BILLY, Ngoc Loi TRAN, adjoints,  
Sandrine MARTINS, Isabelle JODIN, Charlotte LE MAITOUR, Jean-Marc SIOZAC, Isabelle DUPRÉ, Christophe LASSERRE, Brigitte FOULON, Mildred PUISSANT, Hervé GUISE, Jean-Marc LONGEQUEUE, Magali BOUARFE, Dominique FRANÇOISE, Mapril BAPTISTA, Conseillers Municipaux

**ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Claude SCHAEFFER	a donné pouvoir	à Arnaud BRUNET
Jean BÉDU	a donné pouvoir	à Hervé GUISE
Arnaud SCHMITT	a donné pouvoir	à Magali BOUARFE
Nathalie BEELS	a donné pouvoir	à Jean-Marc LONGEQUEUE
Christophe PRUDHOMME	a donné pouvoir	à Dominique FRANÇOISE

**ETAIT ABSENT :**

William NETO DE JESUS

**ETAIT ABSENT EXCUSÉ :**

Patrick MICHEL

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Sandrine MARTINS a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

**DELIBERATION N° 2024-01 : INTERCOMMUNALITE : Approbation du rapport de charges de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) du 20 novembre 2023**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-5,

**Vu** le Code des impôts et notamment son article 1609 nonies C,

**Vu** la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative à la simplification de la coopération intercommunale et notamment son article 86,

**Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire,

**Vu** l'avis préalable favorable unanime de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées lors de la séance du 20 novembre 2023,

**Vu** la délibération n°2023/093 du Conseil communautaire du 4 décembre 2023 portant approbation à l'unanimité du rapport de la CLECT du 20 novembre 2023.

**Entendu** l'exposé de M. le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

**APPROUVE** le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de charges en date du 20 novembre 2023 tel que joint en annexe.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 12 février 2024

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

**Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture de Torcy le et de la publication, le**

Le Maire  
A. BRUNET

Le Maire de POMPONNE  
  
Arnaud BRUNET